

> Quelques idées de manif...

- 1 - Course de baignoire dans une piscine
- 2 - Encercler avec 12 000 bouteilles un quartier
- 3 - Collecte de boîtes de camembert pour en faire une pyramide
- 4 - Fabrication d'une écharpe, d'une couverture géante ou d'un patchwork géant par le club du 3^{ème} âge ou par des écoliers
- 5 - Gâteau géant (mille-feuilles géant, tarte géante, etc.)
- 6 - Papillon géant (en structure métallique, recouvert de papier crépon)
- 7 - Puzzle géant (avec des boîtes de yaourts ou une affiche de la campagne découpée...)
- 8 - Pyramide de légumes : 7 mètres de haut, 1 tonne de fruit et légumes.
- 9 - Réalisation d'un ballon géant (ballon de rugby, de basket, de volley, de foot, etc.)
- 10 - Record de la plus haute pyramide en boîtes de conserve



- 11 - Record du plus long tricotin (80 mètres à battre !)
- 12 - Kouign-aman de 5 mètres de diamètre à battre
- 13 - Concours de lancer de charentaises
- 14 - Domino géant
- 15 - Vélos bizarres
- 16 - Concours de traite de vache
- 17 - Tonneaux de voitures
- 18 - Défi rempaillage
- 19 - Body painting



> HOMOLOGATION

ET PUBLICATION DES RECORDS

- L'homologation d'un record par le Livre Guinness des Records est gratuite mais le diplôme coûte 100 euros environ. Elle nécessite la présence d'un témoin officiel et d'un média local ou national.
 - Si le record à battre appartient à une discipline régie par une fédération, celle-ci devra être consultée et c'est elle qui homologuera le record.
 - Les records gratuitement dangereux ou les records de "gloutonneries" sont déconseillés et non homologués.
 - Le règlement d'homologation est disponible sur demande au Livre Guinness des Records.
- Attention, le Téléthon est avant tout un combat pour la vie.** Il est recommandé de décourager tout record qui pourrait mettre en danger les organisateurs ou les participants, notamment par un effort physique trop important ou un excès de vitesse.
- Le saut à l'élastique par exemple est vivement déconseillé...



> Comment organiser ma manif...



> Quelle logistique ?

- Prévoir suffisamment de personnes pour l'encadrement des participants et surtout assurez-vous d'être entouré de personnes professionnelles et confirmées selon les disciplines. Le tir à l'arc par exemple, nécessite un archer confirmé avec du matériel aux normes. Il doit prévoir un champ de tir.
Faire appel également à des moniteurs d'escalade, des pros de VTT, etc.
- La plupart des activités sportives proposées peuvent se faire à l'extérieur mais aussi dans un gymnase ou une salle des fêtes.
- Si certaines activités se font dans un gymnase équipé, prévoyez une sonorisation et un animateur. La sonorisation est aussi valable en extérieur sur un stade.
- Pour les matchs de foot, par exemple, solliciter les responsables des Comités d'Entreprises pour les matchs inter-entreprises. Celles-ci jouent souvent le samedi après-midi (IBM, SNECMA, AIR France, etc.).



> Communiquez sur votre manifestation !

- Communiquez votre programme aux médias locaux (radios, journaux locaux, annonces presse, dossiers de presse, etc.).
- Trouvez des vidéastes amateurs pour filmer votre manifestation afin de montrer la mobilisation du terrain pendant les 30h du Téléthon.
- Pensez à bien signaler votre manifestation par un bon fléchage et une bonne campagne d'affichage.



> Financement et autorisations

- Salle prêtée par la mairie, ingrédients donnés par des commerçants et des particuliers.
- Animation bénévole. Pain, gâteau, dessert offerts par les commerçants.
- Frais du traiteur et boissons offertes. Le repas moule frites peut être financé par une cafétéria d'un centre commercial.
- Autorisations :
 - Mairie
 - Licence buvette
 - Déclaration SACEM (si musique utilisée)



> Modes de collecte possibles

- Billet d'entrée, participation payante pour établir des records et des concours, vente d'objets fabriqués, etc.
- Libre participation pour le spectacle, avec possibilité de vente de programme, de boissons, de crêpes et de gâteaux.

> Enrichissement de la collecte

- Possibilité de placer les stands de buvette et repas près des animations sportives pour permettre au public et aux participants de se réchauffer tout au long de la journée.



> Contactez votre coordination....

- Pour les autorisations concernant les manifestations se tenant dans un lieu fermé
- Pour les autorisations concernant les manifestations à l'extérieur :
 - Grand rassemblement
 - Manifestation itinérante
 - Tir de feu d'artifice
 - Ouverture de débit de boisson temporaire
 - Lâcher de ballons
 - Utilisation de haut-parleurs sur la voie publique
 - Loto, loterie, tombola et loto traditionnels
- Pour les questions de la SACEM
- Pour l'homologation et publication des records
- Pour la vente de produits



Votre coordination départementale